

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT POUR UN PARC EOLIEN EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

LE PROJET

CLIENT >	AIR ENERGY
LIEU >	AUBANGE & MESSANCY (BE)
DURÉE >	Janvier 2008 - juillet 2009
COÛTS >	€ 2 Mio.
HONORAIRES >	€ 50'000.—

Air Energy prévoit l'implantation d'un parc de 8 éoliennes dans les communes d'Aubange et Messancy.

Chaque éolienne Nordex N100 développera une puissance de 2,5 MW, permettant d'alimenter en électricité environ 12'000 ménages et d'économiser ainsi annuellement plus de 19'000 tonnes de gaz à effet de serre.

LES POINTS REMARQUABLES

Proposition de mesures d'atténuation pour ramener les incidences sur le milieu naturel à un niveau non significatif:

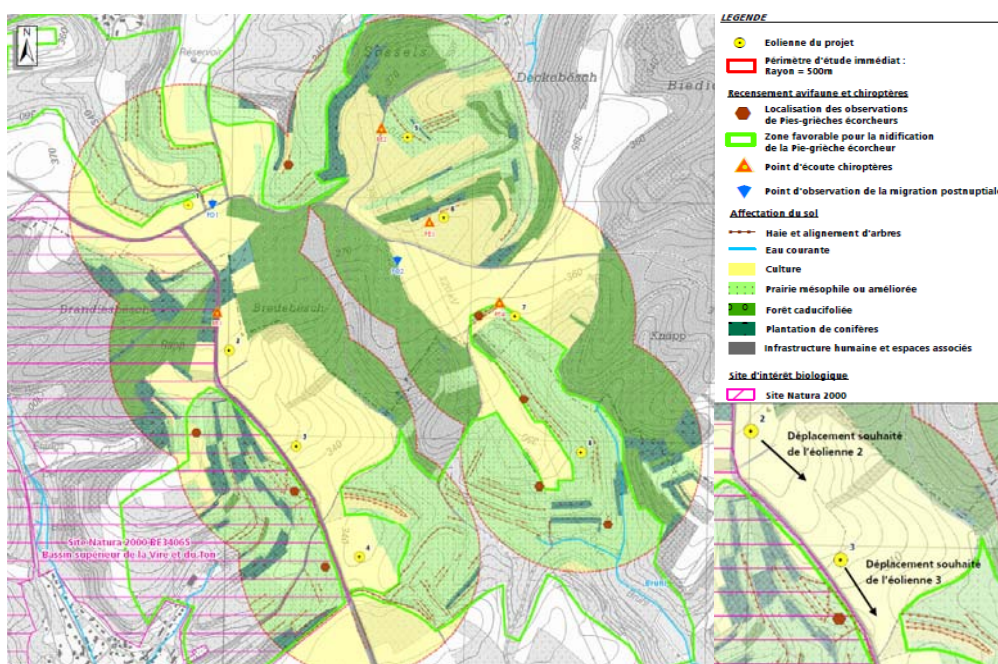
- Suppression de deux éoliennes localisées dans des zones écologiques trop sensibles.
- Déplacement de plusieurs éoliennes afin de les éloigner d'un couloir de passage entre deux massifs forestiers (maillage écologique).

Proposition de mesures de compensation vis-à-vis des impacts résiduels sur les oiseaux et chauves-souris:

- Renforcement du réseau bocager local pour favoriser les zones de nidification de la pie-grièche écorcheur.
- Mise en place d'une réserve naturelle dans un ancien crassier de mine.
- Mise en place d'un suivi migratoire de la grue cendrée pendant minimum trois ans. Si un impact devait être démontré, un système d'alerte sera mis en place avec arrêt des éoliennes lors du passage migratoire des grues en automne et au printemps.

NOS PRESTATIONS

- Réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement.
- Evaluation appropriée des incidences sur les sites et espèces Natura 2000 démontrant un impact significatif pour plusieurs espèces d'oiseaux et de chauves-souris.
- Recensement des sites de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux sensibles et/ou emblématiques: pie-grièche écorcheur, milan royal, pic noir etc.
- Conseil du maître d'ouvrage sur les choix d'implantation de l'avant-projet de 8 éoliennes et le projet définitif de 6 éoliennes.
- Information au public et aux autorités locales et régionales.



Un système d'alerte permet l'arrêt si nécessaire des éoliennes lors du passage migratoire des grues.